

ANNEXE n° 2 au CCAP Travaux
DELAIS ET PENALITES

Document à remettre ou action à effectuer	Délai maximum	Point de départ du délai	Pénalité journalière ou forfaitaire (dérogation au CCAG Travaux)
Retard sur levée des réserves		Fin du délai OPR	200 €/jour
Absence aux réunions de chantier		Constat	200 €/absence
Retard sur repliement installation de chantier		Fin du délai OPR	200 €/jour
Retard suite prescription BC ou MOE			150 €/jour
Retard sur remise du PPSP avant début chantier			100 €/jour/document
Retard sur remise des documents au MOE (NDC/DDC/PLANS EXE/DETAIL EXE/RESERVATION/TEMPS DE TACHE)			100 €/jour/document
Retard pour remise des DOE			100 €/document + 100 € si pas fourni dans les 15 jours suivant mise en demeure
Retard dans le nettoyage de chantier au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre			1 000 €
Retard dans l'évacuation des gravois au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre			1 000 €
Retard dans la demande d'acceptation d'un sous-traitant au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre			1 000 €
Non-respect des prescriptions relatives à la sécurité, au gardiennage, à l'hygiène, à l'organisation et la signalisation générale du chantier			1 000 €
Non-respect des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel			100 €
Dépôt de gravois en dehors des zones prescrites à cet effet			500 €
Dépôt de déchet(s) dans une benne non appropriée			500 €
Dépôts sauvages, brûlage ou			1 500 €

enfouissement de déchets			
Stockage de produits ou matériels en zone interdite			150 €
Matériel de chantier non-conforme			150 €
Non-respect du plan de circulation			500 €
Nettoyage non effectué			60,00 €/heure de nettoyage notamment des voiries adjacentes